

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :
2020_8_6**

L' an deux mille vingt, le mardi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 31 Août 2020

Présents : 13

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Votants : 14

**Objet : Avenant n°1 à la
convention relative à la
santé et à la prévention des
risques professionnels**

Pouvoirs :

Madame ELMOZNINO PEGGY a donné pouvoir à Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME

Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame ELMOZNINO PEGGY

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention relative à l'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Charente.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte l'avenant n° 1 à la convention relative à l'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Charente.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 08/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.
Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot